

DEC201850INSHS

Décision portant nomination de M. Mathieu Constant aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7118 intitulée « Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française – ATILF ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7118 intitulée « Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française - ATILF » ;

Vu l'accord de la cotutelle ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire de l'ATILF ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

I. A la date du 31 août 2020, il est mis fin aux fonctions de M. Michel Musiol, en qualité de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7118 intitulée « Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française - ATILF »..

II. A compter du 1^{er} septembre 2020, M. Mathieu Constant, Professeur des universités à l'Université de Lorraine, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7118 intitulée « Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française - ATILF », jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

03 DEC. 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit

